



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

135^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Audition : Le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures dans les affaires internes des Etats souverains

24 octobre 2016 (14 h 30 – 17 h 30)
Salle 2, niveau 0, CICG

Note d'orientation

Contexte

L'audition abordera le thème d'une résolution qui sera débattue par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et adoptée lors de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP.

La non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains est l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Toutefois, ce principe fait régulièrement l'objet d'interprétations aléatoires. Il a par ailleurs évolué, notamment suite à l'apparition des notions d'intervention humanitaire et de responsabilité de protéger.

Les questions suivantes seront débattues :

- Que signifie exactement le principe de non-ingérence ? Comment et pourquoi a-t-il évolué ?
- Quels défis et opportunités ce principe engendre-t-il ?
- Le principe de non-ingérence prévaut, mais dans quels cas une intervention se justifierait-elle ?
- Les notions d'intervention humanitaire et de responsabilité de protéger compromettent-elles le principe de non-ingérence ? Comment ces concepts peuvent-ils coexister sans nuire à leur action respective ?
- Quel est le rôle du parlement dans la prévention des ingérences extérieures ?
- Quel type de mesures et d'actions les parlements peuvent-ils envisager en matière de législation, d'élaboration de politiques, d'évaluation et de contrôle en vue de prévenir les ingérences extérieures ?

Objectif

L'audition sera l'occasion pour les membres de la Commission d'examiner les enjeux actuels liés au principe de non-ingérence ainsi que les notions qui l'accompagnent, mais aussi d'obtenir des points de vue d'acteurs clés dans le domaine. En plus des contributions individuelles des Parlements membres, les co-rapporteurs disposeront ainsi des premiers éléments sur les manières dont les Membres de l'UIP abordent ces enjeux. Ils s'appuieront sur cette audition pour rédiger la note explicative et le projet de résolution.

Déroulement de l'audition

Il s'agira d'une discussion interactive entre des parlementaires et des experts. Les intervenants lanceront le débat avec quelques remarques d'ouverture, puis la parole sera donnée aux participants pour un échange de vues et de questions/réponses.